

Qui est M. Blanquer ?

Notre Ministre, Jean Michel Blanquer n'est pas un inconnu du SNUipp-FSU puisqu'il fut au ministère de 2004 à 2012 sous les derniers gouvernements de droite. Il a gravi les échelons au fur et à mesure notamment en devenant directeur adjoint du cabinet de Gilles de Robien en 2007. En 2009, il est choisi par Luc Chatel pour devenir directeur de l'enseignement scolaire, la Dgesco, c'est le patron des programmes et des moyens d'enseignement de la maternelle au lycée. Il fut démis de ses fonctions à l'arrivée de Vincent Peillon.

Sur de nombreux sujets, le SNUipp-FSU s'est donc précédemment opposé à lui : fichage en maternelle, programmes de 2008, suppression des postes sous Sarkozy (formation, Rased ...), évaluation des élèves pour piloter et évaluer les enseignant-e-s par les résultats, mais aussi mise en place de l'aide personnalisée, des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, des internats d'excellence...

Ces dernières années, M. Blanquer occupait le poste de directeur général du Groupe ESSEC, l'une des principales écoles françaises de management, et était membre du comité directeur de l'association "agir pour l'école" proche du think thank libéral "Institut Montaigne".

Les premières mesures de rentrée de notre ministre

Depuis sa nomination, Blanquer ne cesse d'évoquer l'école de la confiance. Dans ce cadre il a fait l'annonce d'un certain nombre de mesures dont l'application se fera dès la rentrée et qui sont emblématiques de ses orientations, que nous traiterons de façon plus poussée plus loin. Il y a :

- les CP à 12 en REP+ : si bien entendu il n'est pas question de s'opposer à des mesures visant à la réduction des effectifs, sa mise en place à moyen constant, met en péril le PMQDC, le dispositif de moins de 3 ans, dégradent les taux d'encadrement dans les autres classes, et les autres écoles ou les moyens de remplacement ou de formation.
- la réforme des rythmes scolaires qui donne la possibilité aux municipalités qui en font le choix de revenir à la semaine de 4 jours. Si cela répond à une demande importante de la profession voyant dans cette possibilité une soupape qui pourra leur permettre de tenir, d'obtenir plus de temps à la fois pour le travail invisible et le temps personnel mais cela ne résoudra en rien les difficultés auxquelles la profession est confrontée (les effectifs élevés, le manque de formation, le manque de RASED...).
- la relance des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, qui vise à externaliser le traitement de la difficulté scolaire.
- le redoublement qui laisse à penser que la solution à la difficulté scolaire serait de maintenir les élèves en difficulté une année supplémentaire, et ce en contradiction profonde avec les acquis de la recherche qui montrent que le redoublement augmente les inégalités scolaires.
- les devoirs faits en collège : si le fait que les devoirs à la maison renforcent les

inégalités est démontré, cette mesure ne répond pas aux exigences que pose le travail autonome des élèves, pose la question de l'alourdissement de la journée de classe, et se situe dans une logique d'individualisation.

- « L'aménagement de la réforme du collège » qui augmente l'autonomie des établissements dans la définition des horaires d'enseignement (classes bilingues, latin-grec...)
- une rentrée en musique : cette annonce faite à deux semaines de la sortie, apparaît absurde et en décalage profond au vu de la réalité des conditions de rentrée dans les écoles, elle met en lumière aussi une méconnaissance ou une non reconnaissance du travail enseignant en terme de préparation. L'attention particulière aux nouveaux élèves se fait tout au long de l'année et ne résume pas à des chants.

En peu de temps, nous avons un échantillon de mesures, dont certaines peuvent apparaître populaires. Ceci va impliquer un gros travail de déconstruction de leur intérêt et de leur efficacité mais aussi des mesures à venir, en s'appuyant sur la recherche, en faisant les liens avec les logiques générales qui sous-tendent le projet éducatif de Macron et Blanquer, que nous allons développer maintenant.

Quelle politique d'éducation ?

Le projet éducatif d'Emmanuel Macron a été manifestement inspiré par le livre de M. Blanquer « L'école de demain » publié en 2016. C'est pourquoi nous allons les traiter ensemble. D'une façon générale, s'ils prétendent apporter des réponses à la réduction des inégalités scolaires, les choix qu'ils opèrent relèvent de logiques éducatives qui participent de leur augmentation. Ces logiques sont de quatre ordres que l'on va développer plus loin :

- logique de resserrement sur les apprentissages fondamentaux
- logique d'individualisation des apprentissages et des parcours scolaires
- logique d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire
- logique d'autonomie de fonctionnement tout en multipliant le prescrit et le contrôle sur l'acte pédagogique, réduisant d'autant le pouvoir d'agir des enseignants

Pour soutenir ses thèses, M. Blanquer tranche dans les acquis de l'expérience, des comparaisons internationales et de la recherche pour ne retenir que ce qui conforte son argumentaire. Il se réfère beaucoup aux résultats obtenus par les pays asiatiques, dont il considère qu'ils découlent de leur centration sur les enseignements fondamentaux et sur des pratiques de répétition, d'automatisation. Quand il évoque les pays du Nord, et notamment la Finlande, c'est essentiellement pour mettre en avant la question de l'autonomie des établissements.

Pour lui, les sciences se limitent à la psychologie cognitive et aux neurosciences, et même uniquement à une partie de ses champs de recherche, faisant fi des apports de la sociologie de l'éducation, des didactiques disciplinaires, de la psychologie et de la sociologie du travail enseignant, de la psychologie du développement : autant de champs de recherche qui apportent des contradictions importantes à ses choix éducatifs, notamment sur le rapport aux savoirs des enfants des classes populaires et de ses conséquences en terme pédagogique. Il cite essentiellement des études américaines, sans évoquer les controverses qu'elles ont pu susciter. Parmi les chercheurs français, il s'appuie beaucoup sur Stanislas Dehaene, ce qui ne peut que nous alerter quant à ce qu'il entend mettre en place comme formation pour le déploiement des CP à 12.

Il veut favoriser la production de ressources scolaires en fonction de critères scientifiques dont on a vu qu'ils étaient partiels et les labelliser pour favoriser la réforme pédagogique et

par là même réduire la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Une logique de resserrement sur les fondamentaux

Le 2ème objectif du programme Macron est intitulé « Donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux "lire, écrire, compter" dans le pré-scolaire, en maternelle et au primaire. » ce que développe d'ailleurs Blanquer dans son ouvrage ; « *L'objectif pour l'école primaire dans son ensemble doit être d'apprendre à chaque enfant à lire, à écrire, à compter et à respecter les autres à travers l'apprentissage des règles de la société* », objectif qu'il assigne à l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Dans le programme Macron la petite enfance est essentiellement traitée au travers des crèches, la maternelle est peu présente si ce n'est par la prescription d'un accompagnement renforcé et une individualisation des apprentissages afin de donner à chacun la possibilité de réussir. Un accent sur le langage par un apprentissage renforcé par l'intervention de services civiques en maternelle venant en soutien à l'enseignant : les « bains de langage ».

Blanquer regrette l'abandon des programmes de 2008, il affirme que la maternelle doit être centrée sur le langage et doit préparer au mieux les apprentissages fondamentaux visés à partir du CP. Il souhaite pour cela diffuser des techniques pédagogiques qui ont fait leurs preuves, inspirées directement de la recherche et fondées sur les meilleures expériences internationales.

Il va jusqu'à proposer d'introduire dans la formation initiale des étudiants se destinant à l'enseignement un trimestre consacré aux méthodes d'immersion langagière suivi d'un stage d'application en école maternelle, que les étudiants effectueront prioritairement en REP et en REP+ et entend créer au sein de la formation initiale et de la formation continue un certificat d'enseignement maternelle.

Pour l'élémentaire, la mesure présentée dans le programme de Macron est la division par deux des effectifs de CP et CE1 en REP et REP+. Cette mesure qui fait l'actualité, se met en place à moyens constants ce qui met en péril le dispositif PMQDC, ou se fait au détriment des effectifs des autres classes ou des moyens de remplacement ou des dispositifs de moins de 3 ans. Il prévoit de réorienter entre 6 000 postes à 10 000 postes des 60 000 postes créés au cours du quinquennat précédent auquel s'ajoutera la création de 4 000 postes et 5 000 postes sur les cinq prochaines années.

Blanquer, souhaite un retour à 26h d'enseignement et traite, lui aussi, du resserrement sur les fondamentaux, qui implique de consacrer 20 heures sur les 26 heures de classes au français et aux mathématiques avec comme enjeu premier « La maîtrise de la langue » qu'il réduit à la maîtrise de la grammaire et du vocabulaire.

Il regrette par ailleurs l'abandon des programmes de 2008, qui avaient été unanimement décriés par la recherche et les enseignants.

Mais s'il n'entend pas modifier les programmes, il affirme sa volonté d'orienter les pratiques professionnelles, volonté qui sera relayée par les IEN définissant un cadre pédagogique très précis afin de privilégier les pédagogies dites « efficaces », inspirées directement de la recherche en sciences cognitives et fondées sur les meilleures expériences internationales, et qui seront très certainement marquée par sa conception répétée de l'acte d'apprendre fondée uniquement sur la répétition et l'acquisition d'automatismes.

Avec ce resserrement sur les fondamentaux, des pans entiers de savoirs risquent de ne plus avoir leur place à l'école, alors qu'ils sont indispensables aux élèves issus des classes populaires et que les degrés de maîtrise de ces savoirs expliquent grandement les écarts

de réussite en fonction de l'origine sociale des élèves.

Une logique d'individualisation des parcours scolaires et des apprentissages.

Dans son programme Macron annonce très clairement son intention d'individualiser les apprentissages. Pour ce faire, il compte mettre en place à chaque rentrée des bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième, afin que les enseignants disposent d'une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève, et qu'ils choisissent les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chacun.

M.Blanquer fait lui aussi l'éloge de l'individualisation des parcours scolaires et des apprentissages, jusqu'à vouloir abandonner le collège unique au profit d'un collège commun. Il regrette la disparition progressive de l'aide personnalisée, et veut qu'au-delà des 20h consacrés aux apprentissages fondamentaux et au-delà des autres enseignements, soit proposé à tous les enfants un accompagnement individualisé, en privilégiant des groupes de compétences (qui sont des groupes de niveaux). Pour justifier cette individualisation des parcours, il évoque la nécessité de répondre aux « talents » de chacun et se réfère aux « intelligences multiples ».

Il faut pour lui systématiser l'identification des difficultés et des besoins spécifiques des élèves pour mettre en place des situations d'apprentissage individualisées faisant la part belle au numérique. Pour ce faire il propose lui aussi des évaluations nationales annuelles pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, dont les résultats seront publiés. Il propose dès la maternelle de définir les indicateurs et d'élaborer les dispositifs de diagnostic précoce pour distinguer ce qui relève de la médecine et de la difficulté scolaire.

Il souhaite remettre en place l'aide personnalisée quand nous revendiquons que les moyens soient donnés pour agir sur le temps de classe (RASED, PMQDC, formation des enseignants...)

Une logique d'externalisation

Outre l'individualisation des parcours scolaires et des apprentissages qui sont présentés comme un moyen de lutter contre l'échec scolaire, Blanquer et Macron entendent externaliser le traitement de la difficulté scolaire par la relance des stages de remise à niveau pendant les vacances d'été. L'annonce du retour de l'accompagnement éducatif, des dispositifs « devoirs faits » qui pourraient être encadrés par des étudiants ou des services civiques en sont, aussi, un élément.

Une logique d'autonomie

Il y a derrière la notion d'autonomie une ambiguïté importante dans le discours de Blanquer qu'il est important de lever. Blanquer ne cesse d'évoquer la nécessité de responsabiliser les acteurs, de les laisser prendre des initiatives. Mais dans le même temps, il n'a de cesse d'évoquer les « bonnes pratiques » qu'il s'agit de faire appliquer partout, « les méthodes qui ont fait leur preuve » qui doivent diffuser dans chaque école et être portées dans la formation initiale et dans la formation continue sous forme de MOOC (formations à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants communiquant uniquement par internet illustré par des ressources libres).

En fait Blanquer, quand il parle d'autonomie, ne pense pas à l'autonomie d'un enseignant ou d'un collectif enseignant concepteur de situations d'apprentissages, nourris de l'ensemble des savoirs leur permettant d'agir pour la démocratisation du système scolaire et la réussite de tous. Il développe plutôt une mise sous tutelle pédagogique des enseignants. L'autonomie, elle, concerne l'établissement.

Elle est manifeste dans ce qu'il prévoit pour le second degré. Mais dans le premier degré aussi il entend mettre en avant le rôle particulier du directeur qui deviendrait supérieur hiérarchique, procédant à l'évaluation des enseignants de leurs écoles, et ayant la possibilité d'imposer, dans le cadre de son scénario optimal, la nomination des enseignants, en particulier dans les classes de GS et CP. Dans certains territoires, il veut des directeurs d'écoles déchargés à temps plein, « qui agissent en patrons ».

Il souhaite bâtir un système d'évaluation robuste et transparent avec des indicateurs permettant de mesurer les performances des établissements et les acquis des élèves. C'est le retour de l'évaluation des enseignants par les résultats des élèves.

Dans le programme Macron, la question de l'autonomie, qui aura pour conséquence un renforcement des inégalités territoriales passe dans le premier degré par une volonté de laisser aux mairies la liberté de réorganiser les temps périscolaires et donc les rythmes scolaires quand nous portons l'idée d'un renforcement du cadrage national et dans le second degré par une contractualisation des établissements.

Des annonces concernant les personnels

Le projet éducatif de Macron prévoit de ne pas affecter de jeunes enseignants en éducation prioritaire, de mieux reconnaître les enseignants exerçant en REP+ (proposition d'une prime de 3000 euros), de proposer aux enseignants une formation continue de 3 jours par an de qualité s'appuyant sur la recherche, 3 jours dont la moitié se fera en ligne et d'étendre la formation en alternance dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement dans une logique de compagnonnage et avec comme incidence possible le fait que des étudiants soient mis en responsabilité de classe. Mais il n'est pas plus explicite sur les carrières ou les affectations.

Blanquer, lui, va beaucoup plus loin. Il entend personnaliser les ressources humaines et rompre avec une gestion de masse et veiller à atteindre l'adéquation entre le besoins des élèves et les « talents spécifiques des enseignants ».

Cela implique la généralisation des postes à profil, avec une affectation pour cinq ans, et d'aller vers un contrat de recrutement passé entre les personnels et l'établissement ou l'institution, au sens moral ou juridique. Le concours pourrait être une habilitation à enseigner, sur le modèle de la FPT, le recrutement effectif sera fait par l'établissement.

Le déroulement de carrière doit lui aussi être individualisé et faire la part belle à la reconnaissance de l'engagement et des résultats.

L'évaluation des enseignants sera faite par le chef d'établissement ou le directeur, et pourra être corrélée aux résultats de leurs élèves, notamment dans la maîtrise des savoirs fondamentaux par des évaluations nationales, en fonction d'objectifs précis en terme de réduction de la difficulté scolaire.

Les inspecteurs auraient eux la charge des audits d'établissement. Les corps d'inspection et de chef d'établissement devraient aller vers une fusion, permettant le glissement des personnels d'une fonction à l'autre.

Il évoque la nécessité de responsabiliser les acteurs, de les laisser prendre des initiatives, il renvoie la responsabilité de formation continue aux enseignants qui doivent suivre l'évolution scientifique et améliorer leurs pratiques.

Dans le même temps, il évoque les « bonnes pratiques » qu'il s'agit de faire appliquer partout, « les méthodes qui ont fait leur preuve » qui doivent diffuser dans chaque école. Il se réfère à des expériences américaines où l'accent est mis sur l'acquisition du langage et des fondamentaux.

Pour la formation initiale, M. Blanquer conçoit un modèle analogue à l'internat de médecine.

Le temps de l'externat pourra correspondre à la licence, avec une dominante pour la formation académique et des missions d'encadrement dans l'accompagnement éducatif au collège, l'AP à l'école ou l'immersion langagière en maternelle. Les étudiants pourront être conduits à assurer les remplacements lors d'absence des enseignants.

L'internat correspond à la préparation du concours, en L3 et M1, où l'étudiant expérimente l'enseignement dans une logique de compagnonnage et pourra assurer des remplacements. Après le concours et jusqu'à la titularisation, le jeune professeur est en pleine responsabilité avec l'appui d'un professeur tuteur.

Les RASED et l'enseignement adapté ne sont pas évoqués. La scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoin éducatif particulier n'est pas traitée.

L'école est attaquée en son cœur, les réformes en cours et à venir ne répondront pas au défi de la réduction des inégalités scolaires au contraire elles sont porteuses d'accentuation des inégalités. La vision répétée de la confiance à la mode Blanquer pour construire l'école n'est pas celle que porte le SNUipp-FSU. Face à tout cela nous devons faire valoir notre projet, empreint d'une volonté de faire réussir tous les élèves, de réaliser la démocratisation du système scolaire et de garantir à l'école l'égalité réelle.

